Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 27 (1876)

Artikel: De l'administration forestière du canton d'Appenzell Rh. Int.

Autor: Seif, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

consommée dans Appenzell Rh. Ext. L'importation en combustible non bois consiste en: Tourbe 4280 toises, houille 11,860 quintaux, charbon de bois 1470 quintaux, Coaks 890 quintaux, Anthracite 300 quint. Les bardeaux nécessaires à la couverture des toits sont aussi tirés des cantons voisins. En bois à brûler, le déficit annuel du canton peut-être évalué à 30,000 toises de bûches de 2 pieds de long. Le seul fait capable de jeter quelque lumière sur ce sombre tableau, c'est que dans chaque commune il se trouve des hommes dévoués à la cause des forêts, et toujours prêts à lui prêter leur appui non seulement par des paroles, mais aussi en payant de leur personne.

La génération actuelle ayant reconnu l'absolue nécessité de l'existence des forêts ne les regarde plus de mauvais œil, en revanche il lui reste encore à vaincre l'indifférence qu'elle éprouve à leur égard. Elle ferme les yeux sur l'avenir et se console en disant que "le bois pousse pendant la nuit" sans se douter que de nos jours il faut aider à la nature afin de pouvoir se chauffer en hiver; elle ne perçoit pas l'état rétrograde de nos forêts et mange son capital avec une déplorable légèreté.

Ce n'est pas seulement par le manque de bois et de produits accessoires que se fait sentir l'effet pernicieux du déboisement, les forêts ont pour le pays une importance générale. L'homme doit son existence et son bien-être à certaines circonstances dérivant du climat et du sol, aux phénomènes physiques des pays qu'il habite. Sur eux les forêts exercent une puissante influence, d'elles dépendent surtout le degré de chaleur et d'humidité, les effets des vents et le plus ou moins de stabilité du sol; comme régulatrices des eaux elles sont la condition essentielle de la richesse des sources. Afin de leur conserver toutes leurs qualités, il faut donc entretenir leur fraîcheur et leur vigueur et ne pas leur enlever leurs facteurs nourriciers, les feuilles, l'humus et les mousses. Se reposant trop facilement sur l'action fructifère exercée par la décomposition des végétaux de nos forêts, l'homme croit avoir accompli sa tâche, lorsqu'il a récolté sans avoir semé.

H. Seif, Inspecteur forestier communal.

De l'administration forestière du canton d'Appenzell Rh. Int.

Tant que dans une contrée la provision de bois suffit ou à peu près aux besoins de ses habitants, la grave question de la régénération des forêts n'a pour ceux-ci peu ou point d'intérêt. Ou bien le rendement actuel et futur des forêts est taxé trop haut, ou bien et quant à la consommation, l'est-il trop bas. Combien de citoyens et de magistrats se figurent encore qu'en qualité de propriétaires, ils peuvent faire des forêts ce qu'ils veulent et n'ont pas la moindre idée qu'ils ne sont que simples usufruitiers d'un capital qu'ils doivent léguer intact à leurs après-venants. Nos populations ne conçoivent pas que l'Etat a le droit de s'ingérer dans l'administration des forêts, parce que celles ci tiennent une place importante tant au point de vue économique qu'à celui de la santé des nations.

Du moment que le public ouvrira les yeux sur l'importance d'une meilleure administration forestière, il se sentira aussi porté à encourager tout ce qui peut contribuer à l'amélioration et au relèvement des forêts. Mais prenons patience et méditons les paroles d'un de nos concitoyens qui a dit: "Tout ce qui est humain doit d'abord être créé, puis amené à maturité en passant avec le temps de progrès en progrès."

Au reste il s'est opéré déjà dans ce chapître une grande transformation d'idées. Jadis on se faisait un mérite d'extirper les forêts, aujourd'hui au contraire on s'en fait un de chercher à les maintenir et à les cultiver. Enfantée par la disette des bois, la science forestière s'est imposée comme une nécessité impérieuse aux états qui ont quelque prétention à une culture élevée. Il a fallu que des lois vinssent entraver l'exploitation arbitraire des forêts et donnent à l'Etat le droit d'arrêter la destruction non seulement de son propre domaine forestier mais aussi de toutes celles situées sur son territoire. Nous venons de voir la nouvelle loi forestière fédérale entrer en vigueur et établir une zône où la confédération a droit spécial de haute surveillance. Cette zône comprend le canton d'Appenzell pour son domaine forestier tout entier, qu'il s'agisse de forêts domaniales, communales ou de corporations, et atteint aussi en quelques points les forêts particulières.

Appenzell Rh. Int. a une superficie de territoire de 46,000 arpents, dont 5200 en forêts, soit 11,3% donnant par ménage 1,65 arpents et par tête de population 0,44 arpents. Les particuliers et les corporations ont exploité l'an dernier un volume de bois représentant une valeur de frs. 191,585.

L'exploitation exagérée de nos forêts doit inévitablement en amener la ruine; le défaut d'opération d'éclaircies et de nettoiements en empêche la régénération, et en fait de pépinière, nous n'en possèdons qu'une seule. Les sources de notre bien-être national sont de 3 espèces,

1º un bétail abondant et de bonne qualité, 2º nos montagnes et nos paturages que nous devons utiliser nous-mêmes et nous garder de les laisser tomber en d'autres mains, 3º nos forêts à l'amélioration et l'augmentation desquelles nous devons travailler sans relâche. Enrichir cette dernière source est le but de la science forestière et ce but ne saurait être atteint là où on ne fait rien pour l'entretien des forêts.

H. Seif, Inspecteur forestier communal.

Zurich. Au vu du rapport de son Inspecteur général touchant l'état des forêts de la vallée supérieure de la Tœss, le conseil d'Etat a décrété qu'il serait donné des cours forestiers à l'usage des propriétaires de forêts de cette vallée et en a confié l'organisation à l'Inspection générale.

Ces cours ont été tenus ce printemps à Turbenthal, Bauma et Fischenthal etont été donnés par l'Inspecteur d'arrondissement M. Keller. Leur durée a été de deux jours et les sujets traités répartis comme suit:

1er jour: leçon de sylviculture donnée en chambre, exercices de nettoiements et d'assiette d'éclaircies dans la forêt, discussion familière.

2^{me} jour: Leçons en chambre sur les repeuplements naturels et artificiels, exercices pratiques d'établissement des pépinières de plantations et de semis en forêts, discussion familière le soir.

En outre une excursion faite dans les forêts de Dettenriedt, de Kybourg et de Winterthur ont eu pour but de démontrer aux excursionnistes les résultats produits par une bonne administration forestière.

Les cours furent suivis par 100 propriétaires dont 60 firent partie de l'excursion. Leur grande attention aux leçons, l'intérêt avec lequel ils ont pris part aux exercices pratiques et à la promenade au milieu des forêts permettent d'espérer que les cours loin d'avoir été inutiles porteront de bons fruits.

La fabrique de mesures

de Théophile Beck à Schaffhouse recommande ses pinces à mesurer les bois, gradués en mesures métriques et de construction perfectionnée, à tous les forestiers, marchands de bois, constructeurs et à tous ceux en général qui ont à entreprendre des mesurages de bois.

Ces pinces sont en bois dur et lisse, pour diminuer le frottement et pour ménager les chiffres et les lignes de la division, les surfaces